



Ministère de l'Industrialisation,
du Commerce et de la Consommation

PROCÉDURES DE DEMANDE DU RÉGIME D'ENTREPRISE FRANCHE

Constitution du dossier de demande par le promoteur :
demande adressée à Monsieur le Directeur Général de
l'EDBM + plan-type + annexes

Paiement des frais d'études de dossier de 500 euros
(copie du récépissé à annexer au dossier)

Dépôt du dossier à l'EDBM en 2 exemplaires et
parallèlement demande en ligne sur le module MIDAC

Vérification et étude préalable du dossier par la représentante
du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat.

Soumission du dossier au Comité Technique
Interministériel (CTI) pour observations,
recommandations, rectifications, demande de
compléments d'informations

Notification du promoteur sur les éventuelles
observations, recommandations, rectifications,
demande de compléments d'informations

Dépôt du dossier rectifié à l'EDBM et mise à jour
du dossier sur MIDAC

Visite de pré-agrément sur les lieux d'exploitation
de la société par le CTI

Si aucune objection n'est émise, octroi
de l'attestation d'agrément

REMARQUES :

Le délai de traitement du dossier est de 20 jours après la réception du dossier complet, en version physique et sur le module MIDAC. Néanmoins, cette durée peut se prolonger en fonction du délai de réponse du promoteur par rapport à la rectification du dossier.

Tout projet doit avoir un permis environnemental et une autorisation d'opération (pour les industries). Une copie de cette fiche remplie ainsi que la catégorisation du projet émanant de l'ONE devront être annexées au dossier de demande d'agrément.

Le dossier de demande d'agrément en entreprise franche devra être déposé à l'EDBM en 2 exemplaires, et la version numérique devra être soumise sur MIDAC

CATEGORIE : 2 – 3 - 4
ENTREPRISE INDUSTRIELLE DE TRANSFORMATION –
ENTREPRISE DE SERVICE-
ENTREPRISE DE PRODUCTION INTENSIVE DE BASE



1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1.1) Entreprise demanderesse ou des promoteurs du projet

1.1.1) Nom ou raison sociale

1.1.2) Adresse précise :

- ✓ Pays, ville, rue...
- ✓ Téléphone, Téléc, Téléfax,...
- ✓ Boîte postale

1.1.3) Coordonnées juridiques de l'entreprise :

- ✓ Loi suivant laquelle elle a été constituée
- ✓ Références d'enregistrement – Pays

1.1.4) Renseignements d'ordre économique et financier sur l'entreprise ou sur les promoteurs notamment les antécédents professionnels :

- ✓ à l'étranger
- ✓ à Madagascar

1.2) Entreprise à constituer au titre du Régime de Zone Franche

1.2.1) Raison sociale – Adresse exacte

1.2.2) Forme Juridique

1.2.3) Capital social :

- ✓ apports en devise
- ✓ apports en Ar
- ✓ autres

1.2.4) Noms ou raisons sociales des actionnaires et répartition des parts sociales

- ✓ part des nationaux et étrangers résidents (en %)
- ✓ part des étrangers non résidents (en %)

1.2.5) Lieux de résidence des actionnaires

1.2.6) Noms et qualité des dirigeants de l'entreprise

2) DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

2.1) Lieu d'implantation

Localisation précise du site

2.2) Production envisagée jusqu'en année de croisière (à titre indicatif)

	Année	Année
Prévision de production par type de produit en quantité			
En valeur			

2.3) Données techniques pour la première année d'exploitation effective et l'année de croisière (à titre indicatif)

(Préciser la nature, quantité, montant et origine)

2.3.1) Liste des matériels, équipements et matériaux pour les investissements initiaux

2.3.2) Besoins en matières premières

2.3.3) Besoins en matières consommables

2.3.4) Besoins en emballages

2.3.5) Energie et eau (électricité disponible : 50 Hz 220V mono ou 380V Tri)

✔ Electricité : puissance à installer – besoins en points

✔ Eau : consommations moyennes annuelles

2.4) Composition et évolution de l'effectif pour les trois (3) premières années d'exploitation effective (cf modèle tableau n°1 infra)

2.5) Protection de l'environnement

2.5.1) Natures et quantités journalières

✔ eaux résiduaires

✔ émanations atmosphériques

✔ nuisances sonores

✔ déchets et résidus solides

2.5.2) Dispositions prévues pour la protection de l'environnement

✔ déchets et résidus solides

✔ déchets toxiques

✔ station d'épuration

2.6) Autres charges de la première année d'exploitation effective et de l'année de croisière (à titre indicatif)

2.6.1) Personnel et main d'œuvre locaux y compris les charges sociales

2.6.2) Charges externes

3) INVESTISSEMENTS

3.1) Nature et coûts des investissements en devises et en Ariary (cf modèle tableau n°2)

3.1.1) Frais d'établissement

✓

✓

3.1.2) Travaux de Génie Civil

✓

✓

3.1.3) Installations auxiliaires – Services

✓

✓

3.1.4) Equipements de production

✓

3.1.5) Equipements annexes pour l'environnement

✓

✓

3.1.6) Matériels de transport

✓

3.1.7) Matériels de bureau – Mobiliers

3.1.8) Divers

3.1.9) Fonds de roulement initial (F.R.I)

3.1.10) Montant total des investissements y compris le F.R.I

3.2) Schéma de financement des investissements initiaux (cf modèle tableau n°2)

(Séparer la part payable en devises et Ariary)

3.2.1) Capital social

3.2.2) Apports en compte courant des associés

3.2.3) Emprunts LT/MT/CT

3.2.4) Autres sources de financement

4) ENGAGEMENTS

Je, soussigné, agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés et dont ci-joint acte légalisé, par la présente :

- a) déclarons avoir pris connaissance de la loi n°2007-037 du 14 janvier 2008 et de la réglementation relatives au régime de zone franche à Madagascar, et de nous y conformer scrupuleusement ;
- b) déclarons sur l'honneur de ne pas utiliser des fonds provenant directement ou indirectement des trafics d'armes ou de drogues pour l'implantation et l'exploitation de notre entreprise ;
- c) nous engageons à :
 - c.1) nous implanter dans un délai de trois mois, à compter de la notification de l'agrément.
 - c.2) réaliser le schéma de financement des investissements conformément au tableau n°2 infra
 - c.3) réaliser le projet décrit ci-dessus aux fins de produire exclusivement pour l'exportation telle que définie aux articles 1 et 9 de la loi relative au régime de zone franche
 - c.4) n'accepter de vendre éventuellement sur le territoire malgache que la partie de la production qui aura reçu une autorisation en bonne et due forme
 - c.5) respecter les règles d'origine des marchandises définies dans les conventions internationales auxquelles l'Etat malgache a adhéré
 - c.6) respecter toutes les dispositions prescrites en matière d'hygiène de travailleurs, de salubrité publique, de protection de l'environnement, de la faune, de la flore et du patrimoine national
 - c.7) fournir au Ministère de Tutelle et à l'EDBM, à titre strictement confidentiel, et dans le mois qui suit la fin d'un semestre, les informations exactes relatives à la production de l'entreprise
 - c.8) ne pas importer de déchets toxiques ou insalubres même en vue d'une réexportation après traitement
 - c.9) informer le Ministère de Tutelle et l'EDBM dans un délai maximum de soixante (60) jours de tout changement d'ordre :
 - ✓ juridique : forme de la société, modification des parts des associés dans les capitaux propres...
 - ✓ technique, impliquant une modification des mesures de protection de l'environnement ou une modification des lignes de production
 - c.10) engagements spécifiques de l'entreprise

N.B : Conformément au Décret n°2015-1096 du 07 juillet 2015, l'entreprise franche est tenue en outre de respecter :

- ✓ les prescriptions applicables à Madagascar en matière d'infrastructure
- ✓ les calendriers de démarrage et de réalisation des travaux d'aménagement

Le présent engagement est fait sous peine d'annulation de l'agrément qui nous serait octroyé et sans préjudice des amendes et pénalités prévues par les lois et la réglementation en vigueur sur le territoire national malgache.

Le signataire se porte fort des engagements pris au nom de l'entreprise à agréer jusqu'à la constitution définitive de cette dernière.

Fait à Antananarivo, le

Dossiers en 6 exemplaires (1 original et 5 copies)

Pièces à joindre :

- ✓ Demande du régime de Zone Franche ;
- ✓ Délégation de pouvoir de la personne signataire de la demande ou statuts
- ✓ Accord préalable d'implantation dans la ZFI ; pour une entreprise franche, accord préalable du (ou des) propriétaire(s) du lieu d'implantation avec signature légalisée ou contrat de bail ;
- ✓ Certificat de situation juridique du terrain ;
- ✓ Plan de masse du lieu d'implantation ;
- ✓ Notification de catégorisation d'investissement de l'ONE.

COMPOSITION ET EVOLUTION DE L'EFFECTIF POUR LES TROIS (3) PREMIERES ANNEES D'EXPLOITATION EFFECTIVE

CATEGORIE	Année		Année		Année	
	Nationaux	Etrangers	Nationaux	Etrangers	Nationaux	Etrangers
Cadres dirigeants						
Fonctions techniques :						
Encadrement (HC)						
Ouvriers qualifiés (OP)						
Autres ouvriers (M1 – OS)						
Fonctions Administratives :						
Encadrement (HC)						
Employés qualifiés (3A – 5B)						
Autres employés (1A – 2B)						
TOTAL						

PERSONNEL TEMPORAIRE OU SAISONNIER

CATEGORIE	Année		Année		Année	
	Nationaux	Etrangers	Nationaux	Etrangers	Nationaux	Etrangers
TOTAL						

(*) : fournir le nombre de journées travaillées

SCHEMA DE FINANCEMENT

RUBRIQUE	Devises (1 000 Ariary)	Locale (1 000 Ariary)	Total (1 000 Ariary)			
Investissements						
✓ Frais d'établissement						
✓ Travaux de génie civil						
✓ Aménagement - Installation auxiliaire – Services						
✓ Equipements de production						
✓ Equipements annexes pour l'environnement						
✓ Matériels de transport						
✓ Mobiliers – Informatiques –						
✓ Bureautique						
✓ Divers						
Sous-total						
Fonds de roulement initial (FRI)						
TOTAL						
Ressources				Devises (1 000 Ariary)	Locale (1 000 Ariary)	Locale (1 000 Ariary)
✓ Capital						
✓ Apports en compte-courant						
✓ Emprunts						
✓ Autres financements						
TOTAL						